



LEGISLATURE 2020 – 2025

PROCES-VERBAL No. 27

CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

En termes

PRESENTS : **M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal**

Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Sylvie DESBAILLET, Mme Delphine VOELLINGER, Vice-présidente du Conseil municipal, MM. Daniel CHAMBAZ, Patrick CORBAT, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER, Conseillers municipaux

ASSISTENT

A LA SEANCE

: **M. Olivier FAVRE, Maire**
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire

PROCES-VERBAL : **Mme Léa BOISADAM**

9 membres du public.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2023
2. Prestation de serment de M. Patrick Corbat en remplacement de feu M. Daniel Sandmeier – Communication
2. Informations de la Mairie
3. Rapport des commissions
 - Gestion des déchets
 - Urbanisme et environnement
4. Ouverture d'un crédit d'étude pour la réalisation d'une passerelle piétonne sur l'Allondon (en amont du pont de l'Allondon) – Délibération
5. Dates des opérations électorales pour l'année 2024
6. Propositions individuelles et questions
7. Divers

Claude MEMBREZ, ci-après « le Président », ouvre la séance à 19h00 en saluant M. le Maire et ses Adjoints, ainsi que tous les membres présents, la représentante de la société EMH Imagine.com (en charge de la prise du procès-verbal), le public et Mme DEMIERRE.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

Nadine CORTINOVIS GFELLER apporte deux demandes de correction en page 4 du PV au point 3. Tout d'abord, et contrairement à la formulation transcrite, Didier FROSSARD n'a pas utilisé la forme courtoise pour la convocation de la commission. En lieu et place de « L'Adjoint prie la vice-présidente de la commission de bien vouloir mettre sur pied une séance dans ce but » Nadine CORTINOVIS GFELLER propose la phrase « L'Adjoint demande à la vice-présidence de la commission de mettre sur pied rapidement une séance ». Le Président considère que cette correction n'est pas opportune.

S'agissant de la seconde correction, Nadine CORTINOVIS GFELLER explique qu'elle n'a pas proposé que Patrick CORBAT soit mis sur le dossier « dès maintenant » puisqu'il ne prend ses fonctions que lors de la séance de ce jour.

Nadine CORTINOVIS GFELLER demande donc de supprimer le « dès maintenant » et de mettre en lieu et place qu'elle « suggère que Patrick CORBAT soit mis sur le dossier et demande de retarder la convocation de la commission de quelques semaines afin qu'il puisse y participer » (Nadine CORTINOVIS GFELLER fait remarquer à ce propos que sa demande a été suivie d'un refus de la part de Didier FROSSARD).

Sous réserve des modifications demandées, le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Prestation de serment de M. Patrick Corbat en remplacement de feu M. Daniel Sandmeier – Communication

Le Président invite Patrick CORBAT à se lever. Il donne lecture de la communication suivante :

Objet : Prestation de serment d'un Conseiller municipal

Vu le décès du Conseiller municipal Monsieur Daniel Sandmeier ;
Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal de Monsieur Patrick Corbat ;
Vu le courrier de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections, du 18 septembre 2023, confirmant l'acceptation de la fonction de Conseiller municipal de Monsieur Patrick Corbat ;

Le Président du Conseil municipal, M. Claude Membrez, fait prêter serment suivant l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

*« Je jure, ou je promets, solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
de garder le secret dans tous les cas où il sera enjoint par le Conseil municipal »*

au Conseiller municipal suivant :

M. Patrick CORBAT

Patrick CORBAT le promet.

[L'assemblée applaudit.]

Le Président annonce que le Conseil municipal est très heureux que Patrick CORBAT ait accepté cette charge. Le Président et ses collègues lui souhaitent la bienvenue, se réjouissent de travailler avec lui et espèrent qu'il éprouvera beaucoup de plaisir à collaborer à cette entité et pour le bien de la commune de Russin. Le Président rappelle ensuite à Patrick CORBAT que ce dernier fera partie de la commission Route, Voirie, Emplacement présidée par Vincent MONNIER, de la commission Gestion des déchets présidée par Nadine CORTINOVIS GFELLER, de la commission Mobilité, Sécurité présidée par Sébastien DELESDERRIER, de la commission Événement et Communication présidée par Sylvie DESBAILLET et qu'il fera également parti du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers et protection civile avec Olivier FAVRE. Le Président conclut en remerciant Patrick CORBAT d'avoir accepté ce mandat.

3. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- TRAVAUX ROUTE DU MANDEMENT, DIRECTION LA PLAINE : la population a été informée par le RussInfos. Les travaux se dérouleront du 23 octobre au 11 novembre. Des travaux de nuit relativement bruyants auront lieu la semaine du 23 octobre puisque la chaussée sera ouverte pour poser une canalisation d'eaux pluviales.
- STATIONNEMENT EN PAVES GAZON A LA CROIX-DE-PLOMB : conformément à l'autorisation de construire et l'information reçue en son temps, les pavés gazon ont été posés pour garantir un parking plus salubre (jusqu'à présent, la bande herbeuse était souvent plus boueuse qu'herbeuse). Une semence naturelle a été imposée par l'OCAN au niveau des types de végétaux qui devraient pousser entre ces pavés. Le travail est terminé et la période d'essai du marquage provisoire sur les chemins de la Croix-de-Plomb et des Christophes arrivera à son terme (la Mairie a reçu des remarques d'habitants). Une commission sera bientôt convoquée pour faire le bilan avant de procéder à l'exécution définitive de ce marquage de stationnement.

- **RENOVATION DE LA FONTAINE – ROUTE DU MANDEMENT** : cette rénovation n'était pas prévue mais a dû être entreprise lors des travaux de réduction de débit de la fontaine (il a notamment fallu changer la conduite et repercer le fond du bassin). La photo de droite projetée à l'écran montre la fontaine à l'heure actuelle. À l'occasion de ces travaux, le mur du fond a été repris tout comme l'écusson de la commune et l'étanchéité du fond du bassin. Le bec verseur a quant à lui été rénové. La rénovation ayant abouti, la fontaine pourra bientôt être remise en eau avec un débit inférieur comme demandé.
- **CONSULTATION PUBLIQUE – LES HAMMEAUX – 9 OCTOBRE 2023** : la Commune attend une synthèse de la consultation présentée par ses mandataires. Un retour sera fait en séance Urbanisme et Environnement pour voir le travail des mandataires et la façon dont ils ont pu ressortir les éléments qui ont été évoqués lors de cette soirée (qui a nécessité une dépense d'environ 10'000 francs).

Suzanne SERAFINI

- **PROMOTIONS CITOYENNES** : aucun jeune n'a répondu présent pour cet événement qui s'est déroulé le vendredi dernier.
- **LA REVUE** : le spectacle est prévu le 5 novembre prochain à 16h00. L'idéal serait d'avoir quatre voitures pour s'y rendre. Le spectacle sera suivi d'un repas (probablement à l'auberge de Meyrin).
- **REPAS DES AINES** : le repas aura lieu sous forme de sortie aux Automnales. Suzanne SERAFINI remercie les Conseillers municipaux intéressés à participer à se manifester. Elle attend par ailleurs une confirmation de l'organisateur au niveau des horaires (avec un départ probable à 10h30 et un retour à 16h00).
- **RUSSINOTES ET ANECDOTES** : le dernier délai pour faire parvenir des articles est le 24 octobre. Suzanne SERAFINI remercie les membres de la commission idoine de rester après la séance pour fixer une date afin de retenir la maquette.

Didier FROSSARD

- **SACS EAUX PLUVIALES** : la commune lancera une campagne de nettoyage des sacs d'eaux pluviales (qui se trouvent en bord de trottoir dans le périmètre du centre du village et qui se remplissent naturellement). Ces travaux devraient durer une ou deux journées complètes. Ils ne présenteront quasiment pas d'entrave à la circulation ni de nuisances particulières pour les riverains.
- **CURAGE DU COLLECTEUR D'ÉVACUATION DES EAUX DE LA FONTAINE AU CHEMIN DES DEUX-BASSINS** : le curage sera entrepris courant novembre. Il s'agit également de travaux qui dureront quelques heures sans nuisances particulières pour les riverains.
- **TECHNICIEN COMMUNAL** : suite à l'engagement du technicien communal qui travaille aussi pour la commune de Dardagny, la commune de Russin interviendra à l'avenir sur différents travaux de génie civil qui sont récurrents de manière coordonnée avec Dardagny. Il s'agit notamment des campagnes de réparation de chaussée, d'inspection des collecteurs ou de comptage de fissures (interventions obligatoires annuellement). Le fait de travailler en coordination avec Dardagny permettra de lancer des appels d'offres conjoints et coordonnés pour bénéficier de prix plus avantageux (l'idée serait de lancer les travaux de génie civil à partir de l'année prochaine).

4. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Gestion des déchets

Nadine CORTINOVIS GFELLER donne lecture de la prise de position suivante :

« Lors de la dernière commission Gestion des déchets qui s'est tenue le 2 octobre dernier, nous n'avons pas réussi à trouver un accord quant au contenu du rapport que je dois vous soumettre aujourd'hui. Un rapport final a été acté par Messieurs Didier Frossard, Guy Julini et Claude Membrez, nommé « Rapport définitif Commission gestion des déchets ». Malgré son intitulé, je vous informe qu'en tant que Vice-Présidente, je ne l'ai pas validé.

Pourquoi ?

Le point « Tri des déchets à l'école primaire de Russin » que j'ai mis à l'ordre du jour et qui a été refusé par Didier Frossard alors que ce point fait totalement partie de « L'amélioration du tri des déchets à Russin », proposition validée au CM d'avril 2021 et renvoyée en commission pour examen. Ce document, soit 2 ans et demi après sa validation pour une entrée en matière, n'a jamais été débattu en commission.

Par conséquent, je conteste, ici et maintenant, ce procédé qui s'apparente fortement à de la censure et de l'atteinte à la séparation des pouvoirs et qui fait suite à toute une série de dysfonctionnements. Je vous informe que j'en référerai au Service des affaires communales qui aura tout pouvoir de statuer.

Étant empêchée de travailler, d'exercer le mandat que m'ont confié les électrices et les électeurs, je vous informe d'ores et déjà que je donnerai ma démission lors du prochain CM ».

Le Président indique que le rapport lu par sa préopinante ne rejoint pas le compte rendu qui devait être lu pour la commission de Gestion des déchets. Il devait en effet s'agir du rapport de cette commission suite au rapport CSD qui a été étudié dans le cadre de la commission pour trouver des solutions et des améliorations dans la gestion des déchets de la commune. En premier lieu, la commission a étudié le rapport CSD. Étaient présents Guy JULINI, Nadine CORTINOVIS GFELLER, le Président et Didier FROSSARD. La commission a notamment étudié ce que proposait le bureau CSD sur différents types d'actions liées au type de containers, aux emplacements de ces mêmes containers et à d'autres containers qui pourraient être ajoutés aux endroits existants ou dans des nouveaux endroits. La commission est parvenue à la conclusion suivante : elle souhaiterait pouvoir proposer au Conseil municipal de garder les trois emplacements actuels dans le village (à savoir le local de pompiers, la route des Molards et l'angle entre les chemins de la Croix-de-Plomb/des Christophes) et dans les hameaux (chemin de Serve et Les Baillets) sans toutefois collaborer avec La Chaumaz étant donné qu'il s'agit d'un terrain privé et qu'il y a peu d'habitants à La Chaumaz (actuellement, ces derniers viennent déposer leurs déchets dans les villages ou aux Baillets). La commission aimerait également prévoir des bennes à déchets verts dans les points de collecte actuels (il s'agirait de containers pour les déchets verts et les sachets de petites poubelles vertes).

Le Président ajoute que la commission a par ailleurs discuté de la possibilité d'ajouter des poubelles vertes, l'une dans le fond de la Croix-de-Plomb, l'autre dans le fond de la route des Molards pour le village. En sus, il a été constaté que les fentes de papier-carton de certains containers pouvaient être trop hautes pour des personnes de petite taille ou des enfants. Didier FROSSARD se renseignera auprès des fournisseurs de containers à papier pour savoir s'il est possible d'avoir des containers plus bas avec un même volume de récupération de papier-carton. En sus, CSD proposait de supprimer ou de diminuer la taille du container de déchets verts qui se situe sur le plateau sur un terrain qui n'appartient pas à la Commune. La commission a discuté abondamment de ce cas. Elle pense qu'il serait de bon ton de le diminuer de taille car certaines personnes qui viennent déposer des déchets verts ne sont pas des habitants du village ou des entreprises. La commission a également évoqué la suppression de la poubelle à côté des pommiers à la route des Molards qui est peu esthétique et qui n'est pas triée. La commission a aussi parlé du fait de rajouter des containers à alu aux différents points de récolte susmentionnés. Pour rappel, l'ensemble de cette dynamique figure dans le rapport de CSD qui a été amendé sur certains points. La commission a considéré que ce rapport était bien élaboré et qu'il permettait à la Commune de faire avancer la question de la gestion des déchets sur son territoire, gestion des déchets qui a été entamée il y a de nombreuses années sous la précédente législature avec un tri des déchets qui s'est amélioré de près de 75 % durant ces dernières années.

Didier FROSSARD précise que le rapport donné par le Président a été établi et validé par tout le monde sauf par Nadine CORTINOVIS GFELLER visiblement. Or, un préambule dans ce rapport répond à la surprise de Nadine CORTINOVIS GFELLER de voir un sujet non débattu lors de la commission. Contrairement à ce que Nadine CORTINOVIS GFELLER a indiqué, elle n'a pas été interdite de parler d'un sujet. Didier FROSSARD lui a simplement suggéré d'évoquer ce sujet en proposition individuelle. Il s'agit donc d'un cas de figure différent que le fait d'interdire à une personne de débattre d'un sujet.

Didier FROSSARD rappelle ensuite que l'analyse du rapport CSD avait été déléguée à la commission par le Conseil municipal. Nadine CORTINOVIS GFELLER avait ensuite demandé d'ajouter à l'OJ un sujet concernant l'école. Didier FROSSARD lui a répondu de manière assez ferme que cela n'était pas possible parce que la commission ne disposait d'aucun élément pour débattre du sujet à l'inverse du rapport de CSD, qui était extrêmement complet. Le thème proposé par Nadine CORTINOVIS GFELLER a ainsi été considéré comme étant hors sujet tant par Didier FROSSARD que par d'autres personnes autour de la table. Ce sujet pouvait toutefois être débattu en proposition individuelle. Didier FROSSARD se tient donc à ce qui a été délégué par le Conseil municipal, à savoir le rapport du bureau CSD. Pour le reste, le point 7 relatif aux propositions individuelles permet à chacun d'ouvrir des débats sur les sujets qu'ils veulent discuter.

Puis, **Didier FROSSARD** donne lecture du préambule du rapport susmentionné : « En l'absence d'un président nommé, Nadine Cortinovic préside la séance en qualité de vice-présidente. Didier précise en début de séance que le point 2 le tri des déchets à l'école de Russin proposé par Nadine ne pourra pas être noté dans le procès-verbal de la commission ni formellement débattu. Il argumente que ce sujet sort du périmètre d'étude de CSD Ingénieur qui a été renvoyé en commission par le Conseil municipal. Nadine est d'avis contraire. La commission peut traiter plus largement la question de la question de l'amélioration de la gestion des déchets et par conséquent ce point peut y figurer. Didier maintient sa position et exclut le sujet du débat faute de délégation du Conseil municipal et surtout en l'absence d'éléments factuels permettant d'ouvrir une quelconque discussion. La majorité de la commission approuve ce point de vue ». Didier FROSSARD tient à préciser que le débat qui a eu lieu concernant le rapport CSD s'est dans l'ensemble plutôt bien passé. Hormis le renvoi du point relatif à l'école en proposition individuelle, Didier FROSSARD peine à voir où était le problème puisqu'un consensus a été trouvé et que chacun a pu donner son avis.

Daniel CHAMBAZ se demande si le Conseil municipal doit accepter le rapport de la commission qui traite du rapport de CSD. **Le Président** répond que la commission a analysé les propositions de CSD et a décidé ce que le Président a mentionné dans le rapport *supra*. Le Conseil municipal doit donc approuver le rapport de la commission, qui approuve le rapport de CSD moyennant les corrections demandées.

Le rapport de la commission de Gestion des déchets est accepté par 7 voix pour et 1 abstention.

Urbanisme et environnement

Daniel CHAMBAZ donne lecture de son rapport :

Schéma directeur communal

La commission de l'urbanisme et de l'environnement a tenu une séance le 27 septembre 2023 durant laquelle a reçu un point d'avancement sur le schéma directeur communal. Le travail a pris du temps car les bureaux attendaient le retour des services consultés de l'Etat. Le dernier préavis, celui de l'Office du patrimoine et des sites (OPS), a été reçu début juin.

L'image directrice, le diagnostic énergie et la charte communale sont en cours de réalisation.

Il doit maintenant y avoir un travail en commission qui permettra de déboucher sur un document relativement complet au printemps. Ce travail doit avoir lieu avant la fin de l'année, suite à quoi des concertations de la population auront lieu à partir de la fin du premier trimestre 2024. Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas la date du 29 novembre 2023 à 18h, date à laquelle nous ferons une séance de la commission élargie à tout le Conseil municipal.

Pour les concertations de la population, le bureau ATEC propose d'effectuer deux promenades ateliers. Il y aurait des postes dans le territoire avec des cartes. La population irait de poste en poste par groupes. Cette façon de faire permettra d'identifier les enjeux sur les sites, de présenter les bons exemples et de faire des diagnostics en marchant. Ces ateliers pourraient se dérouler par ex de 9h à 12h. Ils seraient plus intéressants qu'un travail en salle. La commission a donné son accord à cette façon de procéder.

Préparation de la concertation sur la requalification des hameaux de Russin

Le 27 septembre toujours, la commission a également préparé la concertation de la population sur la requalification des hameaux qui a eu lieu le lundi 9 octobre 2023. Un certain nombre d'entre vous étaient présents. Pour cette concertation, la population présente, environ 30 personnes, a été partagée en trois groupes autour de trois tables, une pour chacune des hameaux. Les animateurs du bureau Vimade ont pris connaissance de leurs souhaits, suggestions et contraintes. Ils vont maintenant pouvoir élaborer le projet de requalification des hameaux qui nous sera présenté le moment venu.

Delphine VOELLINGER s'enquiert de la date de la commission élargie mentionnée dans le rapport de **Daniel CHAMBAZ**. Ce dernier répond que deux commissions sont prévues à savoir une commission habituelle et une commission élargie. La date n'a pas encore été fixée mais elle le sera avant Noël.

Olivier FAVRE précise que la commission élargie est agendée au 29 novembre à 18h00.

5. OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE SUR L'ALLONDON (EN AMONT DU PONT DE L'ALLONDON) – DÉLIBÉRATION

Présentation (sur la base d'un PowerPoint projeté à l'écran)

Le Président rappelle que ce sujet a été abordé à plusieurs reprises. Il cède ensuite la parole à Olivier FAVRE.

Olivier FAVRE indique que ce projet a été présenté à la commission de la Mobilité. Il s'agit d'une passerelle piétonne (et non deux-roues) sur l'Allondon en amont du pont de Russin avec une portée de plus de 46 m à franchir. Deux variantes se profilent : une passerelle ouverte et une passerelle couverte. La différence entre une passerelle ouverte et une passerelle couverte est la conservation de l'ouvrage, puisque le but serait de partir sur une construction entièrement en chêne genevois et en chêne du Mandement (ou éventuellement une variante moins chère avec du mélèze des alpes suisses). Le but est de travailler avec les ressources et les entreprises locales avec un matériau relativement éco bio qui permet un travail de préfabrication en atelier par rapport à une intervention sur place, étant entendu que les passerelles ouvertes sont plus soumises aux intempéries que les passerelles couvertes. Olivier FAVRE affiche ensuite à l'écran une vue d'avion de la zone avec en haut la rive gauche et en bas la rive droite. La passerelle se situe à côté du pont de Russin car une ligne électrifiée passe plus en aval. En sus, la passerelle ne peut pas venir plus en amont autrement il ne serait pas possible de la raccorder au chemin rive droite de Dardagny pour traverser ensuite du côté de Russin. L'idée serait de repasser à pied sous le pont pour rejoindre le bas de la Croix-de-Plomb d'une part et d'en profiter d'autre part pour réaménager plus visuellement le raccord au chemin de la Charrette pour monter sur Russin.

[Olivier FAVRE projette ensuite une animation à l'écran qui montre le projet de passerelle.]

Olivier FAVRE explique que le préavis demandé à la commission de la Mobilité consistait à accepter le principe d'une passerelle puisque le dossier est pour le moment au stade d'une étude de faisabilité. L'administration propose au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit d'étude (autrement dit pour les phases allant jusqu'à l'obtention de l'autorisation) avant de passer au crédit de construction. Il ne s'agit pas de se prononcer lors de la présente séance sur la manière dont la parcelle sera construite mais sur le principe d'une traversée piétonne et sécurisée sur l'Allondon. La Commune a pour ce faire plusieurs intervenants (mandats pluridisciplinaires) : l'ingénieur bois, le géomètre, des ingénieurs civils qui doivent réceptionner l'ouvrage par des piles en maçonnerie de chaque côté de l'Allondon, un ingénieur en environnement car il faut intervenir dans le site protégé de l'Allondon (il va regarder les interventions que vont créer les différentes piles) et un architecte-paysagiste (il faudra aménager des cheminements pour raccorder la passerelle). L'ouvrage sera réparti entre Dardagny et Russin. La commune de Dardagny est en train d'étudier dans ce projet la création d'un giratoire sur la route qui mène à La Plaine. Olivier FAVRE rend le Conseil municipal attentif au fait que l'OPS a accueilli très favorablement ce projet en demandant aux deux communes un projet d'ensemble. Au niveau du crédit d'étude, ce dernier se monte à 80'000 francs pour chaque commune (soit 160'000 francs au total) jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire. Le vote du Conseil municipal de Russin est assorti à celui de la commune de Dardagny. Pour information, ce dernier a accepté à l'unanimité le crédit d'étude la semaine précédente.

Questions et remarques

Bien que **Daniel CHAMBAZ** souligne l'esthétisme de la passerelle, il est interpellé par la juxtaposition des deux ponts. Il se questionne quant à la possibilité de mettre la passerelle piétonne plus loin. Pour **Olivier FAVRE**, l'esthétisme est toujours une question de point de vue. Comme expliqué lors de la présentation, il s'agit de raccorder les chemins existants et d'intervenir dans des zones qui sont les moins dommageables. L'implantation présentée en l'espèce a été privilégiée pour plus plusieurs raisons. Tout d'abord, l'Etat va terminer prochainement la reprise du lit de l'Allondon sous le pont de Russin (des ralliements étaient relativement importants et le débouché des eaux chaudes de Russin s'effectuait très mal) et la zone a été défrichée. En sus, la passerelle se trouverait des deux côtés sur des terrains de l'Etat plutôt que des terrains privés à l'inverse de la zone en amont de l'Allondon, ce qui complique les cheminements car des servitudes seraient nécessaires. Enfin, comme déjà évoqué, une ligne électrique traverse l'Allondon plus en aval. Olivier FAVRE ajoute que le pont de Russin est protégé au niveau du patrimoine. En mettant une plateforme à côté, celle-ci permettra de créer un balcon et d'admirer cet ouvrage fort intéressant au niveau patrimonial.

Delphine VOELLINGER se demande si une toiture en panneaux solaires serait envisagée dans l'hypothèse où la passerelle serait couverte. **Olivier FAVRE** répond que l'idée n'était pas de rentrer dans ce débat car le profil de la passerelle n'a pas été arrêté pour le moment. À noter que la proposition du mandataire de couvrir la passerelle en

polycarbonate transparent a été tièdement accueillie. S'agissant de la question des panneaux solaires, cette question a été posée à la commune de Dardagny.

Au sens d'**Olivier FAVRE**, le pan le plus intéressant serait celui visible depuis le pont (exposition sud). Il faudrait toutefois savoir ce qui sera alimenté par cette installation (l'ouvrage communal le plus proche serait le stade de foot du Moulin).

Delphine VOELLINGER fait remarquer que la passerelle mesurera environ 45 m. Comme la Commune entreprend des réflexions en matière d'énergie, des panneaux solaires pourraient être installés plutôt que du polycarbonate. **Olivier FAVRE** commente que la discussion est ouverte et que cela fera partie de l'étude.

Sébastien DELESDERRIER donne lecture du rapport de la commission Mobilité du 19 septembre 2023 :

Passerelle piétonne sur l'Allondon

Présentation par le bureau Charpente Concept de deux projets de passerelle en bois. Une passerelle ouverte et une couverte. L'implantation de la passerelle se ferait en amont du pont de Russin. Il a été étudié de la mettre en aval mais cette solution a bien vite été abandonnée vu les accès piétons existants. La différence la plus notable entre une passerelle ouverte est couverte hormis le toit est l'entretien (plus fréquent sur une passerelle ouverte).

Données techniques :

- Passerelle ouverte : 46.2m de portée, 2.20m de largeur, 1.8m à 3m de hauteur, 400kilo par m² de charges admissibles.
- Passerelle couverte : 46.2m de portée, 2.20m de largeur, 4.4m de hauteur, 400kilo par m² de charges admissibles, toit transparent pentagonal en polycarbonate

Dans les deux cas, le chêne local serait préconisé pour la construction tout en sachant que le sciage et le séchage du bois devra se faire sur Vaud.

Le bureau Charpente Concept nous précise que le chêne résiste très bien aux intempéries mise à part une teinte grisâtre du bois en l'absence de traitement. On nous précise qu'il est possible d'appliquer une lasure afin d'éviter ce problème. Le bois nécessite 8 fois moins d'énergie grise que le béton et 10 fois moins que l'acier.

Estimation des coûts : Passerelle ouverte CHF 677'000.- / Passerelle couverte CHF 777'000.-

Une passerelle ouverte nécessite 10 fois plus d'entretien et sa durabilité est estimée à 30 ans tandis qu'une passerelle couverte aurait une durabilité de 200 ans. Durant les 10 premières années, le coût de l'entretien est le même. En ce qui concerne la sécurité, la passerelle couverte est préconisée. C'est pourquoi le bureau Charpente Concept nous conseille d'opter pour une passerelle couverte.

Olivier nous précise que le bureau Charpente Concept travaille uniquement sur la passerelle et qu'un aménagement piéton devra être fait aux abords de celle-ci. De plus, il nous informe que le but de cette séance est de donner notre aval pour aller plus loin dans l'étude. En sachant que le crédit d'étude est partagé entre Dardagny CHF 80'000.- env. et Russin 80'000.- env.

Suite à cette séance, les commissions réunis donnent un préavis favorable pour le crédit d'étude.

Delphine VOELLINGER se questionne sur la différence de prix entre une passerelle couverte et non couverte. **Sébastien DELESDERRIER** répond que la différence est de 100'000 francs (677'000 francs pour une passerelle ouverte et 777'000 pour une passerelle couverte). **Olivier FAVRE** précise qu'il s'agit uniquement du prix de la passerelle. Les aménagements et travaux connexes se montent avec le prix de la passerelle à 1,4 million de francs à diviser par deux (et à confirmer lors du développement du projet).

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération

OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE SUR L'ALLONDON (EN AMONT DU PONT DE L'ALLONDON)

Vu la volonté des communes de Dardagny et Russin de réaliser une continuité de la promenade le long de l'Allondon de Malval au viaduc ferroviaire de l'Allondon ;

Vu le constat du pont routier de l'Allondon ne présentant aucun équipement et gabarit pour la sécurité des piétons ;

Vu l'étude de faisabilité d'une passerelle piétonne réalisée par le bureau d'ingénieurs bois Charpente- Concept SA du 19 septembre 2023 ;

Vu la nécessité d'intégrer à la réflexion globale du projet dans le site, des mandataires spécialisés tels que géomètre, ingénieurs civils béton, architecte-paysagiste et ingénieur en environnement ;

Vu l'estimation des honoraires d'études présentés par ceux-ci et récapitulés sur le tableau du 26 septembre 2023 ;

Vu le coût global de l'étude s'élevant à CHF 160'000.- (TTC) supportés pour moitié par chaque commune, soit CHF 80'000.- (TTC) ;

Vu le préavis favorable de la commission de mobilité du Conseil municipal de Russin du 19 septembre 2023 ;

Vu le préavis favorable des commissions de l'aménagement-urbanisme et entretien-sports du Conseil municipal de Dardagny du 19 septembre 2023 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 7 oui, 0 non et 1 abstention, sur les Conseillers municipaux présents, dont le Président,

1. De procéder à l'étude du projet de réalisation d'une passerelle piétonne en bois sur l'Allondon en amont du pont éponyme ;
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de 80'000.- F (TTC) destiné à cette étude pour les phases d'avant-projet / projet et autorisation de construire ;
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;
6. D'autoriser Monsieur le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 80'000.- F (TTC) afin de permettre l'exécution de cette étude ;
7. D'assortir la présente délibération à la décision identique de la commune de Dardagny.

6. DATES DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES POUR L'ANNÉE 2024

Le Président annonce que les élections se dérouleront les 3 mars, 9 juin, 22 septembre et 24 novembre. La présidence du bureau de vote sera assurée par Sylvie DESBAILLET, la première suppléance par Sébastien DELESDERRIER, la seconde suppléance par Guy JULINI, la troisième suppléance par le Président et la quatrième suppléance par Patrick CORBAT. Le vice-président sera Daniel CHAMBAZ, la première suppléante Delphine VOELLINGER, le second suppléant Vincent MONNIER et la troisième suppléant Nadine CORTINOVIS GFELLER. Ce document est parvenu aux membres du Conseil municipal pour information.

7. PROPOSITION INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- RETOUR SUR LA COMMISSION DE GESTION DES DÉCHETS

Daniel CHAMBAZ revient sur l'échange qui s'est tenu en début de séance concernant le tri des déchets dans l'école. Daniel CHAMBAZ commente que la citoyenneté commence à l'école. En sus, le tri des déchets fait partie d'une citoyenneté moderne. Daniel CHAMBAZ en déduit de l'échange susmentionné qu'il n'y a pas de poubelles de tri à l'école ce qui est regrettable. Daniel CHAMBAZ pense qu'il serait adéquat que la commission se penche sur le sujet. Daniel CHAMBAZ rend le Conseil municipal attentif au fait qu'il a commencé à travailler au sein de l'Etat de Genève il y a 25 ans en tant que responsable de la gestion des déchets. Le fonds cantonal venait d'être créé par Robert Cramer. Daniel CHAMBAZ avait tout de suite voulu réserver 1 million de francs de ce fonds chaque année pour la sensibilisation. Il a dans les faits été réservé 400'000 francs chaque année pour l'éducation au tri dans les écoles. Chaque année, des dizaines de classes participent à cette sensibilisation. Daniel CHAMBAZ se demande si les maîtresses de Russin s'intéressent au tri des déchets et demandent cette sensibilisation. Si tel devait être le cas, il

serait fort dommage qu'il n'y ait pas directement ce qu'il faut pour les élèves car toute la stratégie mise en place pour faire trier les genevoises (le tri est monté à 50 % sans taxe poubelle – ce qui est unique en Suisse) consistait à mettre des infrastructures à disposition et à sensibiliser la population.

Daniel CHAMBAZ fait ensuite remarquer que la formation commence auprès des plus petits qui peuvent expliquer à leurs parents les consignes de tri et les sensibiliser sur le sujet. De l'avis de Daniel CHAMBAZ, ce sujet mériterait d'être pris en considération dans la commission de Gestion des déchets. Daniel CHAMBAZ rappelle que le Conseil municipal avait voté en 2021 un renvoi en commission d'un projet beaucoup plus large que le rapport de CSD qui concernait les questions de sensibilisation qu'il s'agissait d'intensifier. Daniel CHAMBAZ trouve qu'il y a eu un formalisme étroit en refusant de traiter ce sujet en commission. En conclusion, Daniel CHAMBAZ aimerait que la commission de Gestion des déchets étudie cette question du tri des déchets dans l'école.

Didier FROSSARD distingue le sujet pédagogique du sujet de l'école car aucun élément ne permettait à la commission de débattre de ce point (même Nadine CORTINOVIS GFELLER ne savait pas de quoi il s'agissait). Didier FROSSARD ne voit donc pas sur quelle base la commission pouvait discuter. **Daniel CHAMBAZ** estime que la commission aurait dû discuter de la possibilité d'enquêter sur ce point. **Didier FROSSARD** confirme avoir pris acte du point et avoir indiqué que l'administration allait se renseigner auprès des maîtresses d'école pour savoir ce qu'il en était.

Olivier FAVRE juge que tout le monde est d'accord quant à la nécessité de trier les déchets. En revanche, comme rappelé, une procédure claire s'applique où les sujets et thématiques à aborder sont présentés au Conseil municipal qui votera l'entrée en matière et le renvoi du point en commission. Le rapport de CSD ne parlait que des déchets sur l'espace public. En l'espèce, il s'agit de l'école qui est un bâtiment communal et qui se trouve donc sur un espace privé de la Commune. Olivier FAVRE abonde entièrement dans le sens de Daniel CHAMBAZ vis-à-vis de l'éducation des enfants. En revanche, la directrice de l'établissement du Mandement a déclaré qu'il n'est pas souhaité que des poubelles de tri soient installées à l'intérieur de l'école car les enfants n'ont pas l'autorisation de manger ou de boire dans l'école. En-dehors du papier (l'essuie-main part aux incinérables), une poubelle pour l'ensemble des déchets se trouve dans la salle des maîtres. En mettant des poubelles de tri dans l'école, il serait admis que des déchets différents peuvent être jetés, alors que les enfants ne peuvent pas rentrer avec des déchets dans l'école.

Olivier FAVRE montre ensuite à l'écran une photo de la vue depuis le préau et depuis la Mairie. Les enfants peuvent passer la main au travers des barreaux depuis le préau. Il s'agit d'une économie de moyen. La visibilité depuis le préau est claire et nette et permet de jouer sur les deux tableaux. La directrice de l'établissement a indiqué que cet état de fait lui convenait tout à fait. Olivier FAVRE ajoute qu'il n'y a jamais eu de demande formelle de la part des enseignants et de la directrice d'établissement pour étudier des variantes ou un équipement complémentaire. La Commune ne va donc pas créer inutilement le besoin lorsqu'il n'y a pas de demande. Si le Conseil municipal souhaite qu'une étude se fasse, l'administration pourra présenter un point en se renseignant auprès des enseignants et de la directrice de l'établissement sur leurs besoins (avec les écueils déjà connus à ce jour).

Olivier FAVRE rappelle ensuite ce qui existe depuis plus de 20 ans en termes d'animations pédagogiques dans les classes du primaire (plus de 500 animations sont réalisées sur l'ensemble des écoles). Les enseignants peuvent consulter le programme et réserver une animation directement auprès de la COSEDEC qui est un organe reconnu par le DIP. Dans les crèches, un set de poubelles de tri spécifiquement adapté aux enfants sera prochainement proposé. L'Etat de Genève met par le biais du DIP une structure en place à laquelle les enseignants peuvent faire appel (Olivier FAVRE conçoit en revanche que le corps communal ne s'opposera pas à ce que des actions communales se fassent). Olivier FAVRE réitère ensuite que l'école est un bâtiment privé au même titre que la Mairie. Toute personne qui veut faire des actions dans ces bâtiments doit donc à tout le moins en référer à la Mairie. De l'avis d'Olivier FAVRE, la directrice d'établissement n'a peut-être pas bien compris de qui venait la demande vis-à-vis de l'action que Demain Russin a fait la veille de l'action plus large sur le ramassage des déchets sur la commune. Il devait s'agir pour la directrice d'une démarche communale qui s'organisait. En effet, à partir du moment où un ou une membre du Conseil municipal vient, il ou elle représente la liste sur laquelle il ou elle a été élu-e. Or, Demain Russin est une association représentée par deux élus du Conseil municipal et est donc reconnue comme parti politique. Par analogie, il en reviendrait de même si l'association PLR Dardagny-Russin-La Plaine allait faire cette démarche. Il aurait donc fallu à tout le moins en informer les autorités cantonales alors que la Commune a *in casu* eu connaissance de la démarche par la bande. Olivier FAVRE ajoute que Didier FROSSARD n'a pas verrouillé le débat mais a indiqué que ce projet ne pouvait pas être abordé en commission parce que le mandat du Conseil municipal n'a pas été effectué.

Daniel CHAMBAZ signale que Demain Russin est une association parce qu'elle n'a jamais été déclarée en tant que parti politique (cela ne fait pas partie de ses statuts). Daniel CHAMBAZ précise ensuite qu'il ne s'est pas présenté avec sa collègue à l'école en tant qu'élus de Russin mais comme membres de l'association qui faisait une animation sur la sensibilisation des déchets, ce qui était fort apprécié par les maîtresses (peut-être pas par la directrice quand elle a l'a appris plus tard mais cela la regarde). Daniel CHAMBAZ estime que la Commune aurait pu entreprendre une action à ce sujet depuis longtemps. En l'espèce, une association a pris ce sujet en main et aurait dû en être félicitée.

plutôt que de faire du formalisme lorsque celui-ci n'est pas nécessaire. S'agissant des poubelles de tri qui se trouvent actuellement derrière les barreaux de l'école, Daniel CHAMBAZ estime qu'ils ne sont pas du tout engageants pour les enfants (ils sont hauts et il manque notamment un autocollant sur la poubelle du papier).

Daniel CHAMBAZ tire une comparaison avec l'argent dépensé pour une série d'éléments dans la Commune *versus* un prix de 2'000 francs environ pour des poubelles plus engageantes pour les enfants (ce d'autant plus que cela ne demanderait pas beaucoup plus de travail à l'employé communal). En outre, la Commune a la responsabilité de se saisir d'un point même si la demande n'existe pas lorsqu'elle voit du sens à le faire. Daniel CHAMBAZ propose donc que ce point parte en commission pour installer des poubelles adaptées aux enfants dans le but de compléter la sensibilisation qui est faite par le canton et la COSEDEC. Daniel CHAMBAZ serait d'avis d'ajouter d'autres poubelles pour des déchets spéciaux de type piles dans une démarche pédagogique.

Bien que du formalisme ait été appliqué, **Didier FROSSARD** commente que chaque chose a sa place. Il rappelle avoir demandé que le sujet soit évoqué au point 7 dans les propositions individuelles. Une commission n'aurait pas pu se prononcer sur des propositions car elle n'a pas été mandatée pour cela. En l'espèce, Daniel CHAMBAZ a fait des propositions, ce que Didier FROSSARD réclame depuis des jours. Le Conseil municipal décidera s'il convient d'entrer en matière ou non sur ce point et, si tel est le cas, le sujet sera renvoyé en commission. Didier FROSSARD rappelle que le jour où la commission s'est réunie pour discuter du rapport de CSD, aucun élément n'était connu. Didier FROSSARD remercie donc Daniel CHAMBAZ pour sa proposition car il n'y a rien de plus démocratique que ce genre de demande, qui est tout à fait légitime.

Daniel CHAMBAZ pense qu'il n'est pas forcément nécessaire d'aller demander l'avis des maîtresses pour se pencher sur la question.

Nadine CORTINOVIS GFELLER cite le procès-verbal du dernier Conseil municipal où elle avait mentionné que « L'association a en outre contacté l'école, dans un but de sensibilisation des enfants à leur environnement. Elle reste en attente de l'aval de la Directrice pour une présentation pendant les heures scolaires ». Personne n'a réagi alors qu'Olivier FAVRE a annoncé que la Commune avait eu connaissance de ce point via la bande et alors même que l'évènement n'avait pas encore eu lieu. La Commune avait donc été informée de cette sensibilisation. Nadine CORTINOVIS GFELLER fait ensuite remarquer à Didier FROSSARD qu'un point traité en commission n'a pas la même portée qu'un point traité en proposition individuelle. De plus, si cette proposition devait être validée, elle repartirait en commission pour examen ce qui conduirait au point de départ que Nadine CORTINOVIS GFELLER a amené au mois d'octobre. Au risque de se répéter, Nadine CORTINOVIS GFELLER relate que le document nommé « amélioration du tri des déchets » qui a été validé par le Conseil municipal en avril 2021 a toute sa légitimité car il parlait de sensibilisation au tri des déchets. Nadine CORTINOVIS GFELLER avait en l'espèce été interdite de discuter sur un sujet qui n'a jamais été abordé en commission depuis deux ans et demi. Or, la commission avait toute la légitimité de le faire car Nadine CORTINOVIS GFELLER a pris soin il y a deux ans et demi d'élaborer ce document qui n'a jamais été lu ou regardé dans une quelconque commission de Gestion des déchets. Lorsque Nadine CORTINOVIS GFELLER a essayé de parler de ce sujet en commission, il a été jugé non avvenu parce que Nadine CORTINOVIS GFELLER n'a pas eu la parole et qu'elle n'a jamais eu la parole à ce sujet depuis deux ans et demi.

Didier FROSSARD fait part de son incompréhension au niveau chronologique. Il se demande sur quel sujet sa préopinante n'aurait pas eu le droit à la parole depuis deux ans et demi. Si une discussion n'a pas été autorisée sur un sujet, Didier FROSSARD aimerait savoir qui l'a refusée, quand et à quel moment cela a été évoqué au Conseil municipal. **Nadine CORTINOVIS GFELLER** propose de regarder dans les archives du Conseil municipal et de lui revenir tout de suite.

Suzanne SERAFINI indique qu'elle fait partie de la commission scolaire et qu'elle est dans ce cadre très souvent en contact avec les enseignantes. Au vu de la tournure que la situation prend, il aurait été bien plus simple d'interpeller Suzanne SERAFINI pour savoir comment se passe le tri dans l'école. Suzanne SERAFINI aurait alors répondu ce que Olivier FAVRE a rapporté, à savoir qu'il y a le tri des papiers et des poubelles normales mais qu'il n'y a jamais eu d'autres demandes. En ce qui concerne les poubelles dans le préau de l'école, ces dernières n'ont pas été mises contre le mur car il aurait été difficile pour Alvaro de les vider à cause de la rampe. Puisque les adolescents jouent souvent au ping-pong et que les enfants trient de l'autre côté, les poubelles ont été installées à côté des barrières. Suzanne SERAFINI rappelle ensuite que M. de Rham était déjà venu dans les écoles expliquer comment fonctionnait le tri. Les maîtresses savent également très bien qu'elles peuvent en parler à la Commune. Si la grille ne leur convient pas forcément, elle convient à la directrice des écoles qui est jusqu'à preuve du contraire la cheffe de l'établissement. Suzanne SERAFINI regrette qu'il n'ait pas été possible de travailler ensemble. Suzanne SERAFINI cite l'hypothèse d'installer une poubelle ludique équipée d'oreilles d'animaux ou de sortir du cadre de la COSEDEC en se promenant dans le village avec les enfants pour ramasser des déchets. Vu de l'extérieur, Suzanne SERAFINI est attristée par l'évolution de la situation qui se traduit par une perte de temps alors qu'il aurait été plus simple de voir l'exécutif qui a toujours sa porte ouverte pour discuter de tout.

Nadine CORTINOVIS GFELLER annonce que les enseignantes l'ont informée à plusieurs reprises qu'elles avaient demandé des poubelles de tri. Elles ont affirmé qu'elles n'avaient obtenu aucune réponse favorable à leur requête. La directrice a confirmé à Nadine CORTINOVIS GFELLER qu'une demande avait été faite oralement et que cette demande serait reprise et protocolée par la directrice lors des instances participatives. En l'espèce, il est mentionné l'inverse. Nadine CORTINOVIS GFELLER constate que l'exécutif prône le dialogue plutôt qu'une pétition ou des courriers. Or, il a déjà été difficile de faire accepter des documents. En sus, la demande a en l'espèce été dite oralement à maintes reprises mais elle n'a pas été entendue. Nadine CORTINOVIS GFELLER répond ensuite à la question de Didier FROSSARD en soulignant que lors du Conseil municipal du 26 avril 2021, une proposition liée au projet « amélioration du tri des déchets » avait été faite et validée. Il s'agissait de procéder à une analyse de la prestation de Transvoirie, à une enquête de satisfaction auprès des habitants (qui n'a jamais été traitée), poursuivre et intensifier la sensibilisation avec des exemples (point jamais traité) et étudier la faisabilité de nouveaux espaces de récupération. Ce dossier n'a donc jamais été ouvert.

Didier FROSSARD relève qu'il n'a jamais eu de contact avec aucune institutrice mais que son numéro de téléphone est public et qu'elles peuvent le contacter. En sus, il n'est pas possible de débattre d'un sujet basé sur des rumeurs. Didier FROSSARD évoque ensuite que Nadine CORTINOVIS GFELLER voulait lors de la commission de Gestion des déchets évoquer la démarche pédagogique que Demain Russin voulait entreprendre à l'école. Didier FROSSARD avait été clair à ce propos et avait signalé qu'il s'agissait d'une affaire privée qui ne concernait pas la Commune. Didier FROSSARD l'assume totalement et le dit. La raison pour laquelle Nadine CORTINOVIS GFELLER a posé la question est liée au fait qu'elle avait demandé que la Mairie mette à disposition un collaborateur pour aider l'association à porter la petite charrette à la déchetterie. Didier FROSSARD avait alors répondu que le personnel municipal n'avait pas à travailler à des fins privées. Il semble par ailleurs pour Didier FROSSARD que la campagne de sensibilisation menée par la Commune a mené à une baisse considérable des déchets incinérables sur Russin. En sus, des flyers ont été largement diffusés à ce sujet par l'Etat pour sensibiliser les gens au tri (bien qu'il y ait toujours des gens qui ne trieront pas, ce qui est malheureusement incompressible). Didier FROSSARD rappelle aussi que la Commune a mandaté CSD pour améliorer le tri, ce qui s'est réalisé puisqu'ils ont proposé des améliorations qui vont accentuer encore plus le tri des déchets.

Le Président conclut que de nombreux éléments ont été évoqués. La sensibilisation à l'école est manifestement un projet qui tient cœur à Daniel CHAMBAZ et qui vaudrait la peine de s'en préoccuper. Le Président propose de faire un vote d'entrer en matière et, si oui, de renvoyer ce point en commission :

Par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la proposition de Daniel CHAMBAZ qui consiste à sensibiliser les enfants au tri des déchets à l'école en améliorant ce tri.

Le Président met au vote le renvoi de la proposition susmentionné en commission de Gestion des déchets pour étudier une dynamique dans le cadre de l'école en matière de tri des déchets :

Par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de ce point en commission de Gestion des déchets.

Le Président résume que la proposition est renvoyée. La commission sera convoquée le plus rapidement possible par sa présidente Nadine CORTINOVIS GFELLER. Le Président remercie cette dernière de se préoccuper d'ores et déjà de cette dynamique.

8. DIVERS

Aucun divers.

Le Président clôt la séance en remerciant toutes les personnes pour leur présence et lève la séance à 20h28.

La prochaine séance est fixée au 14.11.23 à 19 heures.

Le Président :

Claude Membrez

La secrétaire

Marilène Demierre